

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

À cette séance ordinaire tenue le 2<sup>e</sup> jour d'octobre 2017 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2017-10-02-201

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2017-10-02-202

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Madame Danielle D. DuSablou demande que soit décrit en détails dorénavant son rapport de responsable.

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

## **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions du procès-verbal du 11 septembre 2017.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2017-10-02-203

## **RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES**

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 2 octobre 2017 au montant de 243 915.66\$ et autorise le paiement des factures.

## **LISTE DES COMPTES DE SEPTEMBRE 2017**

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	3 451.46 \$
2	Telus	1 453.93 \$
3	Telus Mobilité	35.54 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	45.98 \$
6	Financière Manuvie, ass. collective septembre	2 614.33 \$
7	Canadien National, août	496.00 \$
8	Financière Banque Nationale, intérêts sur emprunt: 3749.90\$ Remboursement capital: 17000.00\$, Réf: Rue des Moissons	20 749.90 \$
9	Financière Banque Nationale, intérêts sur emprunt, Réf: Assainissement	1 998.25 \$
10	Collège Shawinigan, formation Jean Tessier et David Grondin. Assainissement des eaux.	1 500.00 \$
11	Groupe Environnex, analyses eau potable et usée	1 578.90 \$
12	Geneviève Toupin, remb. act. ext. hockey Léonard	95.00 \$
13	OMH, quote-part 10% Rés: 2017-09-11-196	3 154.00 \$
14	Coopérative de Solidarité La Maison des Pionniers, quote-part 10% 4 logements, Rés: 2017-09-11-196	3 350.00 \$

15	Isabelle Gaudet, maquillage 24 juin Fête Nationale, Loisirs	100.00 \$
16	Technipc Informatique, 2 logiciels office 2016, 2 câbles audio pour ordinateurs, formation assainissement des eaux	756.51 \$
17	Réal Huot Inc. Pièces aqueduc et antigel bornes fontaines	635.01 \$
18	Courrier de Portneuf, appel d'offres Aq.SC relatif aux travaux correctifs visant la désinfection de l'eau potable, Rés: 2017-09-11-198: 300.23\$, appel d'offres pour la conduite d'adduction Aq.SC.: 112.59\$	412.82 \$
19	Ange-Aimée Asselin, frais déplacements et remboursement de 2 repas pour achat de volumes, Québec	105.14 \$
20	Réseau Biblio. Rouleau de papier pour imprimante biblio.	44.15 \$
21	Marché Richelieu, Mun.: 32.67\$, Loisirs: 309.87\$	342.54 \$
22	Godin Station Service, essence mun.	214.00 \$
23	Ministre des Finances et de l'Économie, SQ, 2ième vers.	44 492.00 \$
24	Électro-Paul, refaire cablage et enlever entrée existante pour lampadaire parc Godin: 794.34\$, travail sur pompe 600V assainiss. Rue Notre-Dame: 124.17\$, travail sur déchiqueteuse bureau mun.: 107.79\$	1 026.30 \$
25	WSP services profess. au 2 sept. Plan d'action Aq.SC. TECQ 14-18, Rés: 2017-05-08-096	3 792.92 \$
26	Sports Plus, pièce pour tracteur gazon	13.74 \$
27	Pavco, pavage rue Notre-Dame/Rapide Sud: 96082.80\$ TECQ 14-18, Rés: 2017-08-14-168. Pavage rue des Moissons/des Pionniers: 41468.61\$, Rés: 2017-08-14-168	137 551.41 \$
28	Champagne & Matte, arp. géom. Hon. Prof. Certificat d'implantation sur une partie des lots 4 118 648 et 4 618 647 Rapide Sud/Rue Notre-Dame TECQ 14-18: 804.83\$. Plan de localisation de la conduite d'aqueduc Aq.SC sur le territoire St-Thuribe: 1063.52\$	1 868.35 \$
29	SNC Lavalin, hon. Prof. au 30 août plan d'intervention Aq.SC et Aq.PM. TECQ 14-18	862.31 \$
30	9228-5931 Québec Inc. Location copieur 21-10 au 20-01-18	425.40 \$
31	Ghislain Element, remb. act. ext. Hockey Mavrik, Loisirs	95.00 \$
32	Entreprises St-Ubald, Pierre 30.85tonnes Route des Gervais: 372.44\$, Pierre 3.51 tonnes et rebuts d'asphalte 3.26 tonnes: Rivière Blanche Est: 79.86\$	452.30 \$
33	Trophées Danielle Enr. 3 trophées pour rallye auto. Loisirs	31.04 \$
34	Sports Inter, pièces pour réparation de l'abri soleil : 272.43\$, 6 cônes de circulation et ensemble bâtons 42pces: 246.81\$	519.24 \$
35	Distribution Robert, produits salle paroissiale, Loisirs	33.79 \$
36	Marie Bélisle, remb. fact. Co-Op, sécateur, embelliss.	15.72 \$

37	Ville Donnacona, facturation cour municipale juillet: 250.\$, août: 200.\$	450.00 \$
38	Équipements Paquet, location toilette Parc Godin, 24-08 au 21-09, Embellissement	183.96 \$
39	René Hamelin Inc. changer pompe du puits au Gîte, Loisirs	828.17 \$
40	Bélanger Sauvé, avocats honoraire professionnels pour diverses discussions, consultations et opinions	3 295.76 \$
41	Entreprises A.Massicotte, réparations lumières de rues	800.50 \$
42	Garage Conrad Audet, essence camion F-150, Mun: 262.50\$, unité 413, incendie: 107.00\$	369.50 \$
43	Véolia, 3 lampes avec connecteur usine Aq.SC	510.83 \$
44	Magnus, produits magnafloc usine Aq.SC	465.66 \$
45	Coop Univert, Mun.: 1384.73\$, Loisirs: 11.96\$, Incendie: 11.06\$	1 407.75 \$
46	CWA vérifier analyseurs de turbidité et changement du pilot de réduction de pression de la vanne #2, usine Aq.SC	1 198.62 \$

**TOTAL DU MOIS: 243 915.66 \$**

Municipalité:	<b>240 686.46 \$</b>
Loisirs:	<b>2 683.57 \$</b>
Incendie:	<b>345.95 \$</b>
Embellissement :	<b>199.68 \$</b>

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce deuxième jour d'octobre 2017.

René Savard,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**RAPPORT DES RESPONSABLES**

Monsieur Raymond Beaudoin nous informe que le rallye automobile organisé par le service des loisirs de la municipalité aura lieu le 15 octobre prochain.

Monsieur Denis Naud n'a rien à signaler.

Monsieur Louis-Philippe Douville n'a rien à signaler.

Madame Danielle D. DuSablou nous informe qu'elle a assisté samedi dernier au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM). Elle félicite au passage monsieur Robert Lépine pour l'obtention de son diplôme d'administrateur municipal. Par la suite, elle nous mentionne qu'elle est membre du *comité Femme et politique* de cette fédération. À cet effet, elle nous informe, que pour la première fois de son histoire, la FQM a décerné le Prix Elsie-Gibbons (première femme à occuper la mairie d'une municipalité au Québec, celle de Portage-du-Fort en 1953), lequel est remis à une élue municipale dont l'engagement a favorisé un maintien ou des avancées en regard de la place des femmes au sein de la société québécoise et, particulièrement, au sein de la sphère politique municipale, à Mme Chantal Ouellet, mairesse de Scotstown. Lors de ce congrès, Mme DuSablou a aussi assisté à une formation intitulée : *Cours d'eau : coûts d'intervention et modalités de répartition*. Par ailleurs, elle nous mentionne qu'elle participera prochainement à une rencontre avec la ministre du Tourisme, Mme Julie Boulet, et qu'elle souhaite approcher M. Daniel Gélina, lequel a assisté à plusieurs concerts de musique donnés à l'église de Saint-Casimir, à se joindre à un conseil d'administration d'une organisation locale.

Monsieur Robert Lépine tient à remercier le Cercle de fermières de Saint-Casimir pour sa collaboration lors des Journées de la Culture. Par la suite, il tient à remercier la population et les membres du conseil pour la confiance qui lui a été témoignée tout au long de son mandat de conseiller municipal, mandat qu'il ne souhaite pas renouveler.

Monsieur Michel Trottier n'a rien à signaler.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous résume les travaux en cours à l'AQPM. Par la suite, il nous informe que les travaux de remplacement du ponceau sur la route 363 (près de M. Marcel Rivard) débiteront demain et qu'il y aura un aménagement afin de détourner l'eau de la rivière durant cette période.

2017-10-02-204

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2017-10-02-205

### **DÉPART À LA RETRAITE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS MONSIEUR VITAL NAUD**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Vital Naud a informé les membres du conseil de son départ le 31 décembre prochain afin de prendre sa retraite;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE REMERCIER** monsieur Vital Naud pour ses vingt-sept années de service à travailler pour la Municipalité de Saint-Casimir, tout en lui souhaitant une bonne retraite.

ADOPTÉE

2017-10-02-206

**NOMINATION DE MONSIEUR DAVID GRONDIN À TITRE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS PAR INTÉRIM**

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'annonce du départ à la retraite de l'actuel directeur des travaux publics le 31 décembre prochain, il y a lieu de nommer un directeur des travaux publics par intérim;

**CONSIDÉRANT** que monsieur David Grondin, adjoint au directeur des travaux publics, a démontré de l'intérêt à occuper le poste de directeur des travaux publics par intérim;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller MichelTrottier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE NOMMER** monsieur David Grondin au poste de directeur des travaux publics par intérim à partir du 3 octobre 2017 et ce, pour une période de six (6) mois;

**D'AJUSTER** son taux horaire à 21.50\$ à compter de cette date et ce, pour une période de six (6) mois;

**DE MAINTENIR** ses autres conditions d'emploi.

ADOPTÉE

2017-10-02-207

**OUVERTURE D'UN POSTE DE MANŒUVRE POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'annonce du départ à la retraite de l'actuel directeur des travaux publics, il y a lieu d'ouvrir un poste de manœuvre pour les travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à un appel de candidatures afin de combler un (1) poste de manœuvre pour les travaux publics.

ADOPTÉE

2017-10-02-208

**SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** qu'une aide de 25 000\$ fut accordée en regard du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues des Pionniers et des Moissons pour un montant subventionné de 25 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues des Pionniers et des Moissons dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard à signer les documents relatifs à ce programme.

ADOPTÉE

2017-10-02-209

**FACTURE POUR L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE**

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'éclairage ont eu lieu en 2016 sur le terrain de balle par Les Entreprises A. Massicotte Électrique inc.;

**CONSIDÉRANT** que des travaux supplémentaires ont été requis afin de s'assurer de la qualité de l'éclairage sur le terrain de balle;

**CONSIDÉRANT** que les élus souhaitent discuter à nouveau des coûts reliés aux travaux supplémentaires et ce, par rapport à la soumission reçue de ce fournisseur;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil approuve le paiement partiel de la facture 2029, daté du 13 juillet 2016, de la compagnie Les Entreprises A. Massicotte Électrique inc. au montant 5 300.00\$ (plus taxes).

ADOPTÉE

2017-10-02-210

**RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE CONSULTATION EXPRESS / BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adhérer à nouveau à ce service;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'ADHÉRER** au service de consultation express pour l'année 2018 de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l au montant de 500\$ (plus taxes) et ce, selon les termes de la lettre du 22 septembre 2017.

ADOPTÉE

2017-10-02-211

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS**

**Attendu** que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu** que la municipalité de Saint-Casimir désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu** que la municipalité de Saint-Casimir prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I, de deux (2) pompiers pour la formation « Opérateur d'autopompe », de quatre (4) pompiers pour la formation en « Désincarcération » et de deux (2) pompiers pour la formation « Officier 1 » au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;



**Attendu** que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf en conformité avec l'article 6 du Programme.

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE** présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE

2017-10-02-212

**OFFRE DE SERVICE DE LA CAPSA POUR REVÉGÉTALISER LES BERGES DE LA DESCENTE À LA RIVIÈRE**

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'aménagement de la descente à la rivière il y a lieu de revégétaliser les berges;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'OCTROYER** un contrat de gré à gré à la CAPSA au montant de 2 160\$ (plus taxes) afin de revégétaliser les berges de la descente à la rivière et ce, selon leur offre de service du 7 septembre dernier.

ADOPTÉE

2017-10-02-213

**MODALITÉS DU PROGRAMME FEPTEU**

**CONSIDÉRANT** l'entente bilatérale du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) survenue le 5 juillet 2016 entre le Canada et le Québec;

**CONSIDÉRANT** que la première phase du FEPTEU prévoit une contribution du gouvernement fédéral de l'ordre de 363,8 M\$;

**CONSIDÉRANT** que la contribution du gouvernement du Canada est de 50 % des dépenses admissibles et que celle du gouvernement du Québec est au minimum de 33 %;

**CONSIDÉRANT** que plus de 130 municipalités du Québec ont reçu une approbation de leur projet visant la réalisation de travaux pour améliorer leurs réseaux d'aqueduc et d'égout;

**CONSIDÉRANT** que la majorité des municipalités bénéficiaires d'un projet n'ont pas encore pu entamer leur procédure d'appel d'offres en lien avec les travaux à exécuter;

**CONSIDÉRANT** que la majorité des municipalités dont le projet a été approuvé ont demandé une prolongation de la date de fin des travaux, du 31 mars 2018 au 31 mars 2019;

**CONSIDÉRANT** que le ministère fédéral de l'Infrastructure a informé les municipalités que leur demande de prolongation d'un an est acceptée, mais que le gouvernement fédéral s'engage à verser un maximum de 40 % de l'allocation provinciale après le 31 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral que la prolongation de la date de fin pour les projets du FEPTU s'applique en respect des modalités initiales de l'entente;

**CONSIDÉRANT** que le plafonnement à 40 % du remboursement des coûts admissibles après le 31 mars 2018 occasionnera un manque à gagner important pour plusieurs municipalités;

**CONSIDÉRANT** que de précipiter les travaux avant le 31 mars 2018 aurait comme conséquence de faire exploser les coûts que devront assumer les municipalités;

**CONSIDÉRANT** que lors du dernier budget fédéral le gouvernement du fédéral a annoncé des investissements de plusieurs milliards dans les infrastructures, répartis en quatre fonds;

**CONSIDÉRANT** que les investissements dans ces quatre fonds sont conditionnels à la conclusion d'ententes bilatérales entre le Canada et le Québec;

**CONSIDÉRANT** que le ministre fédéral de l'Infrastructure a indiqué aux ministres des Finances du Québec que ces ententes bilatérales devaient être négociées d'ici mars 2018;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE DEMANDER** au gouvernement du Canada de respecter les modalités initiales du programme FEPTU pour les municipalités qui ont obtenu une prolongation de la date de fin au 31 mars 2019 et de s'engager à rembourser les coûts admissibles même si ceux-ci représentent plus de 40 % de l'allocation provinciale;

**DE DEMANDER** aux gouvernements du Canada et du Québec de procéder à la conclusion des ententes bilatérales sur les fonds d'investissement en infrastructures d'ici le 31 mars 2018.

ADOPTÉE

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a procédé à un appel d'offres public relativement à des travaux correctifs visant la désinfection de l'eau potable à l'usine de filtration (AQSC) le 11 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) entreprises ont déposé dans le délai requis leurs offres de service de la manière suivante :

<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Montant (avec taxes)</b>
Allen Entrepreneur général inc.	469 098.00\$
Cribtec inc.	468 936.58\$
Filtrum Construction inc.	474 961.73\$
Nordmec Construction inc.	415 876.76\$

**CONSIDÉRANT** que monsieur Stéphane Vachon, ingénieur de la firme WSP Canada inc., a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme en l'occurrence Nordmec Construction inc;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Nordmec Construction inc. de Mont-Tremblant, pour la somme de 415 876.76\$ (taxes incluses) afin de réaliser les travaux correctifs visant la désinfection de l'eau potable à l'usine de filtration (AQSC);

**QUE** l'adjudication de ce contrat est conditionnel à l'acceptation dudit projet par;

- le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (certificat d'autorisation);

**QUE** l'entrepreneur doit commencer les travaux dès qu'il aura reçu l'autorisation de la Municipalité de Saint-Casimir et que les travaux devront être terminés six (6) semaines après cette date d'autorisation;

**QUE** le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

**DE** financer ce projet par la TECQ 2014-2018 et le fonds général de la municipalité.

ADOPTÉE

**CONSIDÉRANT** que la firme WSP a procédé à la vérification du décompte progressif #1 transmis par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'eau potable du secteur du Pied de la Montagne;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal accepte de payer à la compagnie Cribtec inc de Québec le décompte progressif # 1 au montant de 83 791.83\$ (taxes incluses);

**D'IMPUTER** cette dépense au programme FEPTEU et au Règlement d'emprunt numéro 158-2017.

ADOPTÉE

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / DÉBOISEMENT DU CORRIDOR DE LA SERVITUDE DE LA NOUVELLE CONDUITE D'ADDUCTION (AQSC)**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2017-10-02-216

**AUTORISATION À VERSER LES COMPENSATIONS MONÉTAIRES EN REGARD DE LA SERVITUDE DE LA NOUVELLE CONDUITE D'ADDUCTION (AQSC)**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité s'est engagée à verser des compensations afin de dédommager les propriétaires touchés par la servitude d'aqueduc de la nouvelle conduite d'adduction;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal accepte de verser au total la somme de 11 242.40\$ de la manière suivante et ce, à titre de compensation complète et finale aux propriétaires visés par la servitude d'aqueduc de la nouvelle conduite d'adduction :

Propriétaire	Lot #	Total
Louise Barette / Roland Sauvageau	5 389 750 PTIE	3 875.00 \$
Camille Tessier (succession Éliane Tessier)	5 020 895 PTIE	2 821.00 \$
Réal Boucher	5 020 897 PTIE	1 647.60 \$
Yves Marcotte / Stéphane Perron	5 020 902 PTIE	592.80 \$
Paul Trottier	5 020 896 PTIE	1 290.60 \$
Denis Lachance	5 020 899 PTIE	1 015.40 \$
Municipalité de St-Thuribe	5 022 171 PTIE	0.00 \$
	<b>Total :</b>	<b>11 242.40 \$</b>

**D'AJUSTER** la redevance annuelle versée le 15 novembre de chaque année à Mme Louise Barette et M. Roland Sauvageau, laquelle est décrite à l'acte 29 75446 consistant en un droit de passage d'aqueduc original, de 25\$ à 200\$ par année et ce, sans indexation.

**DE** verser l'ensemble de ces sommes uniquement après la publication de la servitude d'aqueduc.

ADOPTÉE

2017-10-02-217

**REMERCIEMENTS AU CONSEILLER MUNICIPAL MONSIEUR ROBERT LÉPINE**

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le conseiller Robert Lépine nous a informés récemment qu'il ne solliciterait pas de nouveau mandat;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE** remercier Monsieur le conseiller Robert Lépine pour son implication et son dévouement au sein de la communauté.

ADOPTÉE

**DIVERS**

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2017-10-02-218

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h55.

René Savard,  
Directeur général et  
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier  
Maire

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

À cette séance ordinaire tenue le 2<sup>e</sup> jour d'octobre 2017 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2017-10-02-201

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2017-10-02-202

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Madame Danielle D. DuSablou demande que soit décrit en détails dorénavant son rapport de responsable.

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

## **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions du procès-verbal du 11 septembre 2017.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2017-10-02-203

## **RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES**

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 2 octobre 2017 au montant de 243 915.66\$ et autorise le paiement des factures.

### **LISTE DES COMPTES DE SEPTEMBRE 2017**

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	3 451.46 \$
2	Telus	1 453.93 \$
3	Telus Mobilité	35.54 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	45.98 \$
6	Financière Manuvie, ass. collective septembre	2 614.33 \$
7	Canadien National, août	496.00 \$
8	Financière Banque Nationale, intérêts sur emprunt: 3749.90\$ Remboursement capital: 17000.00\$, Réf: Rue des Moissons	20 749.90 \$
9	Financière Banque Nationale, intérêts sur emprunt, Réf: Assainissement	1 998.25 \$
10	Collège Shawinigan, formation Jean Tessier et David Grondin. Assainissement des eaux.	1 500.00 \$
11	Groupe Environnex, analyses eau potable et usée	1 578.90 \$
12	Geneviève Toupin, remb. act. ext. hockey Léonard	95.00 \$
13	OMH, quote-part 10% Rés: 2017-09-11-196	3 154.00 \$
14	Coopérative de Solidarité La Maison des Pionniers, quote-part 10% 4 logements, Rés: 2017-09-11-196	3 350.00 \$

15	Isabelle Gaudet, maquillage 24 juin Fête Nationale, Loisirs	100.00 \$
16	Technipc Informatique, 2 logiciels office 2016, 2 câbles audio pour ordinateurs, formation assainissement des eaux	756.51 \$
17	Réal Huot Inc. Pièces aqueduc et antigel bornes fontaines	635.01 \$
18	Courrier de Portneuf, appel d'offres Aq.SC relatif aux travaux correctifs visant la désinfection de l'eau potable, Rés: 2017-09-11-198: 300.23\$, appel d'offres pour la conduite d'adduction Aq.SC.: 112.59\$	412.82 \$
19	Ange-Aimée Asselin, frais déplacements et remboursement de 2 repas pour achat de volumes, Québec	105.14 \$
20	Réseau Biblio. Rouleau de papier pour imprimante biblio.	44.15 \$
21	Marché Richelieu, Mun.: 32.67\$, Loisirs: 309.87\$	342.54 \$
22	Godin Station Service, essence mun.	214.00 \$
23	Ministre des Finances et de l'Économie, SQ, 2ième vers.	44 492.00 \$
24	Électro-Paul, refaire cablage et enlever entrée existante pour lampadaire parc Godin: 794.34\$, travail sur pompe 600V assainiss. Rue Notre-Dame: 124.17\$, travail sur déchiqueteuse bureau mun.: 107.79\$	1 026.30 \$
25	WSP services profess. au 2 sept. Plan d'action Aq.SC. TECQ 14-18, Rés: 2017-05-08-096	3 792.92 \$
26	Sports Plus, pièce pour tracteur gazon	13.74 \$
27	Pavco, pavage rue Notre-Dame/Rapide Sud: 96082.80\$ TECQ 14-18, Rés: 2017-08-14-168. Pavage rue des Moissons/des Pionniers: 41468.61\$, Rés: 2017-08-14-168	137 551.41 \$
28	Champagne & Matte, arp. géom. Hon. Prof. Certificat d'implantation sur une partie des lots 4 118 648 et 4 618 647 Rapide Sud/Rue Notre-Dame TECQ 14-18: 804.83\$. Plan de localisation de la conduite d'aqueduc Aq.SC sur le territoire St-Thuribe: 1063.52\$	1 868.35 \$
29	SNC Lavalin, hon. Prof. au 30 août plan d'intervention Aq.SC et Aq.PM. TECQ 14-18	862.31 \$
30	9228-5931 Québec Inc. Location copieur 21-10 au 20-01-18	425.40 \$
31	Ghislain Element, remb. act. ext. Hockey Mavrik, Loisirs	95.00 \$
32	Entreprises St-Ubald, Pierre 30.85tonnes Route des Gervais: 372.44\$, Pierre 3.51 tonnes et rebuts d'asphalte 3.26 tonnes: Rivière Blanche Est: 79.86\$	452.30 \$
33	Trophées Danielle Enr. 3 trophées pour rallye auto. Loisirs	31.04 \$
34	Sports Inter, pièces pour réparation de l'abri soleil : 272.43\$, 6 cônes de circulation et ensemble bâtons 42pces: 246.81\$	519.24 \$
35	Distribution Robert, produits salle paroissiale, Loisirs	33.79 \$
36	Marie Bélisle, remb. fact. Co-Op, sécateur, embelliss.	15.72 \$



37	Ville Donnacona, facturation cour municipale juillet: 250.\$, août: 200.\$	450.00 \$
38	Équipements Paquet, location toilette Parc Godin, 24-08 au 21-09, Embellissement	183.96 \$
39	René Hamelin Inc. changer pompe du puits au Gîte, Loisirs	828.17 \$
40	Bélanger Sauvé, avocats honoraire professionnels pour diverses discussions, consultations et opinions	3 295.76 \$
41	Entreprises A.Massicotte, réparations lumières de rues	800.50 \$
42	Garage Conrad Audet, essence camion F-150, Mun: 262.50\$, unité 413, incendie: 107.00\$	369.50 \$
43	Véolia, 3 lampes avec connecteur usine Aq.SC	510.83 \$
44	Magnus, produits magnafloc usine Aq.SC	465.66 \$
45	Coop Univert, Mun.: 1384.73\$, Loisirs: 11.96\$, Incendie: 11.06\$	1 407.75 \$
46	CWA vérifier analyseurs de turbidité et changement du pilot de réduction de pression de la vanne #2, usine Aq.SC	1 198.62 \$

**TOTAL DU MOIS: 243 915.66 \$**

Municipalité:	<b>240 686.46 \$</b>
Loisirs:	<b>2 683.57 \$</b>
Incendie:	<b>345.95 \$</b>
Embellissement :	<b>199.68 \$</b>

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce deuxième jour d'octobre 2017.

René Savard,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**RAPPORT DES RESPONSABLES**

Monsieur Raymond Beaudoin nous informe que le rallye automobile organisé par le service des loisirs de la municipalité aura lieu le 15 octobre prochain.

Monsieur Denis Naud n'a rien à signaler.

Monsieur Louis-Philippe Douville n'a rien à signaler.

Madame Danielle D. DuSablou nous informe qu'elle a assisté samedi dernier au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM). Elle félicite au passage monsieur Robert Lépine pour l'obtention de son diplôme d'administrateur municipal. Par la suite, elle nous mentionne qu'elle est membre du *comité Femme et politique* de cette fédération. À cet effet, elle nous informe, que pour la première fois de son histoire, la FQM a décerné le Prix Elsie-Gibbons (première femme à occuper la mairie d'une municipalité au Québec, celle de Portage-du-Fort en 1953), lequel est remis à une élue municipale dont l'engagement a favorisé un maintien ou des avancées en regard de la place des femmes au sein de la société québécoise et, particulièrement, au sein de la sphère politique municipale, à Mme Chantal Ouellet, mairesse de Scotstown. Lors de ce congrès, Mme DuSablou a aussi assisté à une formation intitulée : *Cours d'eau : coûts d'intervention et modalités de répartition*. Par ailleurs, elle nous mentionne qu'elle participera prochainement à une rencontre avec la ministre du Tourisme, Mme Julie Boulet, et qu'elle souhaite approcher M. Daniel Gélina, lequel a assisté à plusieurs concerts de musique donnés à l'église de Saint-Casimir, à se joindre à un conseil d'administration d'une organisation locale.

Monsieur Robert Lépine tient à remercier le Cercle de fermières de Saint-Casimir pour sa collaboration lors des Journées de la Culture. Par la suite, il tient à remercier la population et les membres du conseil pour la confiance qui lui a été témoignée tout au long de son mandat de conseiller municipal, mandat qu'il ne souhaite pas renouveler.

Monsieur Michel Trottier n'a rien à signaler.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous résume les travaux en cours à l'AQPM. Par la suite, il nous informe que les travaux de remplacement du ponceau sur la route 363 (près de M. Marcel Rivard) débiteront demain et qu'il y aura un aménagement afin de détourner l'eau de la rivière durant cette période.

2017-10-02-204

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2017-10-02-205

### **DÉPART À LA RETRAITE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS MONSIEUR VITAL NAUD**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Vital Naud a informé les membres du conseil de son départ le 31 décembre prochain afin de prendre sa retraite;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE REMERCIER** monsieur Vital Naud pour ses vingt-sept années de service à travailler pour la Municipalité de Saint-Casimir, tout en lui souhaitant une bonne retraite.

ADOPTÉE

2017-10-02-206

**NOMINATION DE MONSIEUR DAVID GRONDIN À TITRE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS PAR INTÉRIM**

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'annonce du départ à la retraite de l'actuel directeur des travaux publics le 31 décembre prochain, il y a lieu de nommer un directeur des travaux publics par intérim;

**CONSIDÉRANT** que monsieur David Grondin, adjoint au directeur des travaux publics, a démontré de l'intérêt à occuper le poste de directeur des travaux publics par intérim;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller MichelTrottier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE NOMMER** monsieur David Grondin au poste de directeur des travaux publics par intérim à partir du 3 octobre 2017 et ce, pour une période de six (6) mois;

**D'AJUSTER** son taux horaire à 21.50\$ à compter de cette date et ce, pour une période de six (6) mois;

**DE MAINTENIR** ses autres conditions d'emploi.

ADOPTÉE

2017-10-02-207

**OUVERTURE D'UN POSTE DE MANŒUVRE POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'annonce du départ à la retraite de l'actuel directeur des travaux publics, il y a lieu d'ouvrir un poste de manœuvre pour les travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à un appel de candidatures afin de combler un (1) poste de manœuvre pour les travaux publics.

ADOPTÉE

2017-10-02-208

**SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** qu'une aide de 25 000\$ fut accordée en regard du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues des Pionniers et des Moissons pour un montant subventionné de 25 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues des Pionniers et des Moissons dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard à signer les documents relatifs à ce programme.

ADOPTÉE

2017-10-02-209

**FACTURE POUR L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE**

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'éclairage ont eu lieu en 2016 sur le terrain de balle par Les Entreprises A. Massicotte Électrique inc.;

**CONSIDÉRANT** que des travaux supplémentaires ont été requis afin de s'assurer de la qualité de l'éclairage sur le terrain de balle;

**CONSIDÉRANT** que les élus souhaitent discuter à nouveau des coûts reliés aux travaux supplémentaires et ce, par rapport à la soumission reçue de ce fournisseur;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil approuve le paiement partiel de la facture 2029, daté du 13 juillet 2016, de la compagnie Les Entreprises A. Massicotte Électrique inc. au montant 5 300.00\$ (plus taxes).

ADOPTÉE

2017-10-02-210

**RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE CONSULTATION EXPRESS / BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adhérer à nouveau à ce service;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'ADHÉRER** au service de consultation express pour l'année 2018 de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l au montant de 500\$ (plus taxes) et ce, selon les termes de la lettre du 22 septembre 2017.

ADOPTÉE

2017-10-02-211

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS**

**Attendu** que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu** que la municipalité de Saint-Casimir désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu** que la municipalité de Saint-Casimir prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I, de deux (2) pompiers pour la formation « Opérateur d'autopompe », de quatre (4) pompiers pour la formation en « Désincarcération » et de deux (2) pompiers pour la formation « Officier 1 » au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu** que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf en conformité avec l'article 6 du Programme.

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE** présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE

2017-10-02-212

**OFFRE DE SERVICE DE LA CAPSA POUR REVÉGÉTALISER LES BERGES DE LA DESCENTE À LA RIVIÈRE**

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'aménagement de la descente à la rivière il y a lieu de revégétaliser les berges;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'OCTROYER** un contrat de gré à gré à la CAPSA au montant de 2 160\$ (plus taxes) afin de revégétaliser les berges de la descente à la rivière et ce, selon leur offre de service du 7 septembre dernier.

ADOPTÉE

2017-10-02-213

**MODALITÉS DU PROGRAMME FEPTEU**

**CONSIDÉRANT** l'entente bilatérale du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) survenue le 5 juillet 2016 entre le Canada et le Québec;

**CONSIDÉRANT** que la première phase du FEPTEU prévoit une contribution du gouvernement fédéral de l'ordre de 363,8 M\$;

**CONSIDÉRANT** que la contribution du gouvernement du Canada est de 50 % des dépenses admissibles et que celle du gouvernement du Québec est au minimum de 33 %;

**CONSIDÉRANT** que plus de 130 municipalités du Québec ont reçu une approbation de leur projet visant la réalisation de travaux pour améliorer leurs réseaux d'aqueduc et d'égout;

**CONSIDÉRANT** que la majorité des municipalités bénéficiaires d'un projet n'ont pas encore pu entamer leur procédure d'appel d'offres en lien avec les travaux à exécuter;

**CONSIDÉRANT** que la majorité des municipalités dont le projet a été approuvé ont demandé une prolongation de la date de fin des travaux, du 31 mars 2018 au 31 mars 2019;

**CONSIDÉRANT** que le ministère fédéral de l'Infrastructure a informé les municipalités que leur demande de prolongation d'un an est acceptée, mais que le gouvernement fédéral s'engage à verser un maximum de 40 % de l'allocation provinciale après le 31 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral que la prolongation de la date de fin pour les projets du FEPTU s'applique en respect des modalités initiales de l'entente;

**CONSIDÉRANT** que le plafonnement à 40 % du remboursement des coûts admissibles après le 31 mars 2018 occasionnera un manque à gagner important pour plusieurs municipalités;

**CONSIDÉRANT** que de précipiter les travaux avant le 31 mars 2018 aurait comme conséquence de faire exploser les coûts que devront assumer les municipalités;

**CONSIDÉRANT** que lors du dernier budget fédéral le gouvernement du fédéral a annoncé des investissements de plusieurs milliards dans les infrastructures, répartis en quatre fonds;

**CONSIDÉRANT** que les investissements dans ces quatre fonds sont conditionnels à la conclusion d'ententes bilatérales entre le Canada et le Québec;

**CONSIDÉRANT** que le ministre fédéral de l'Infrastructure a indiqué aux ministres des Finances du Québec que ces ententes bilatérales devaient être négociées d'ici mars 2018;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE DEMANDER** au gouvernement du Canada de respecter les modalités initiales du programme FEPTU pour les municipalités qui ont obtenu une prolongation de la date de fin au 31 mars 2019 et de s'engager à rembourser les coûts admissibles même si ceux-ci représentent plus de 40 % de l'allocation provinciale;

**DE DEMANDER** aux gouvernements du Canada et du Québec de procéder à la conclusion des ententes bilatérales sur les fonds d'investissement en infrastructures d'ici le 31 mars 2018.

ADOPTÉE

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a procédé à un appel d'offres public relativement à des travaux correctifs visant la désinfection de l'eau potable à l'usine de filtration (AQSC) le 11 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) entreprises ont déposé dans le délai requis leurs offres de service de la manière suivante :

<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Montant (avec taxes)</b>
Allen Entrepreneur général inc.	469 098.00\$
Cribtec inc.	468 936.58\$
Filtrum Construction inc.	474 961.73\$
Nordmec Construction inc.	415 876.76\$

**CONSIDÉRANT** que monsieur Stéphane Vachon, ingénieur de la firme WSP Canada inc., a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme en l'occurrence Nordmec Construction inc;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Nordmec Construction inc. de Mont-Tremblant, pour la somme de 415 876.76\$ (taxes incluses) afin de réaliser les travaux correctifs visant la désinfection de l'eau potable à l'usine de filtration (AQSC);

**QUE** l'adjudication de ce contrat est conditionnel à l'acceptation dudit projet par;

- le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (certificat d'autorisation);

**QUE** l'entrepreneur doit commencer les travaux dès qu'il aura reçu l'autorisation de la Municipalité de Saint-Casimir et que les travaux devront être terminés six (6) semaines après cette date d'autorisation;

**QUE** le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

**DE** financer ce projet par la TECQ 2014-2018 et le fonds général de la municipalité.

ADOPTÉE



**CONSIDÉRANT** que la firme WSP a procédé à la vérification du décompte progressif #1 transmis par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'eau potable du secteur du Pied de la Montagne;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal accepte de payer à la compagnie Cribtec inc de Québec le décompte progressif # 1 au montant de 83 791.83\$ (taxes incluses);

**D'IMPUTER** cette dépense au programme FEPTEU et au Règlement d'emprunt numéro 158-2017.

ADOPTÉE

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / DÉBOISEMENT DU CORRIDOR DE LA SERVITUDE DE LA NOUVELLE CONDUITE D'ADDUCTION (AQSC)**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2017-10-02-216

**AUTORISATION À VERSER LES COMPENSATIONS MONÉTAIRES EN REGARD DE LA SERVITUDE DE LA NOUVELLE CONDUITE D'ADDUCTION (AQSC)**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité s'est engagée à verser des compensations afin de dédommager les propriétaires touchés par la servitude d'aqueduc de la nouvelle conduite d'adduction;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal accepte de verser au total la somme de 11 242.40\$ de la manière suivante et ce, à titre de compensation complète et finale aux propriétaires visés par la servitude d'aqueduc de la nouvelle conduite d'adduction :

Propriétaire	Lot #	Total
Louise Barette / Roland Sauvageau	5 389 750 PTIE	3 875.00 \$
Camille Tessier (succession Éliane Tessier)	5 020 895 PTIE	2 821.00 \$
Réal Boucher	5 020 897 PTIE	1 647.60 \$
Yves Marcotte / Stéphane Perron	5 020 902 PTIE	592.80 \$
Paul Trottier	5 020 896 PTIE	1 290.60 \$
Denis Lachance	5 020 899 PTIE	1 015.40 \$
Municipalité de St-Thuribe	5 022 171 PTIE	0.00 \$
	<b>Total :</b>	<b>11 242.40 \$</b>

**D'AJUSTER** la redevance annuelle versée le 15 novembre de chaque année à Mme Louise Barette et M. Roland Sauvageau, laquelle est décrite à l'acte 29 75446 consistant en un droit de passage d'aqueduc original, de 25\$ à 200\$ par année et ce, sans indexation.

**DE** verser l'ensemble de ces sommes uniquement après la publication de la servitude d'aqueduc.

ADOPTÉE

2017-10-02-217

**REMERCIEMENTS AU CONSEILLER MUNICIPAL MONSIEUR ROBERT LÉPINE**

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le conseiller Robert Lépine nous a informés récemment qu'il ne solliciterait pas de nouveau mandat;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE** remercier Monsieur le conseiller Robert Lépine pour son implication et son dévouement au sein de la communauté.

ADOPTÉE

**DIVERS**

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2017-10-02-218

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h55.

René Savard,  
Directeur général et  
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier  
Maire